



Fiche de Candidature pour exposer à la chapelle St Vérédème de Pujaut (30)

Possibilité d'exposer à plusieurs : maximum 3 exposants

Chaque candidature sera étudiée par la commission
exposition de l'association avant validation

Demande formulée par

.....
.....

Adresse

Tél Mail..... @.....

Discipline pratiquée

Site internet ou réseau social

N° SIRET (si existant)

Modalités de sélection

Période souhaitée (jours, mois, année)

Les expositions se font sur deux ou trois jours / semaine, du vendredi au dimanche, avec la possibilité de faire sur 2 week-ends consécutifs.

Assurance, gardiennage et installation de l'exposition

Assurance : fournir un certificat de responsabilité civile.

Pour installer ses œuvres, l'exposant se coordonnera avec un membre du bureau pour lui ouvrir le lieu d'exposition.

L'installation et les permanences de l'exposition devront être assurées par le ou les exposants.

Les cartels d'exposition seront réalisés par l'exposant. Il pourra utiliser les cimaises et le matériel disponible.

Communication et participation aux frais

- Il sera demandé à l'exposant d'adhérer à l'Association (Adhésion de 20 €) et une participation aux frais de 30 € pour la communication papier mise en œuvre par l'association.
- L'association réalisera la maquette de l'affiche avec le visuel fourni par l'exposant et s'engage à imprimer des flyers et des affiches pour les répartir dans des lieux privilégiés de Pujaut et ses environs.
- La maquette numérique de l'affiche et, si besoin, celle d'un carton d'invitation au vernissage, sera également fournie à l'exposant pour une utilisation selon ses besoins (réseaux, impressions papier).
- L'annonce de la manifestation sera diffusée par l'association sur les réseaux locaux : Intra-Muros / Facebook « I love Pujaut » et les territoires environnants / Le portail des arts visuels « Avignon arts contemporains » et le site Avignon Tourisme-Grand Avignon.

Vente des œuvres

Les exposants peuvent vendre leurs œuvres à la condition de fournir au début de l'exposition une liste affichant les prix. Pour toute œuvre vendue, l'association percevra 10% de son prix de vente.

Vernissage

Le vernissage est à la charge de l'exposant avec la possibilité d'organiser une animation à cette occasion.

☐ musique ☐ lecture ☐ autre (préciser)

Si votre demande est retenue par le Comité de sélection, une convention vous sera envoyée, à nous retourner complétée, signée et accompagnée du règlement de l'adhésion et de la participation aux frais.

Contact pour tout renseignement : associationstveredeme30131@gmail.com

Fait àle.....

Signature (faire apparaître la mention « lu et approuvé »)

Document à renvoyer par mail à : associationstveredeme30131@gmail.com accompagné de 5 photos d'œuvres récentes
